

Devenir Forêt Adhérent Complice ou Mécène !

Pour que notre complicité s'enracine, **La Forêt d'Art Contemporain** vous propose de devenir **adhérent** et d'avoir ainsi la possibilité de participer au projet de création de l'itinéraire d'art contemporain que construit l'association depuis 2011.

Mieux qu'une adhésion devenez **mécène**.

Vous pouvez nous aider à maintenir nos actions en participant financièrement au projet. Vous aurez les mêmes avantages qu'un **adhérent** et votre engagement financier n'en sera pas augmenté grâce aux avantages fiscaux dont vous pouvez bénéficier. **Un don permet une diminution de l'impôt égale à 66% de son montant pour les particuliers et 60% pour les entreprises**, l'association étant considéré comme organisme d'intérêt général. Ainsi, un don de 47€ entraîne une diminution de votre impôt de 31€, soit un coût de 16€ équivalent à une adhésion classique.

Pour un don de 60€ il ne vous en coûtera que 20€.

Pour un don de 80€ il ne vous en coûtera que 27€.

Pour un don de 100€ il ne vous en coûtera que 34€.

Etc.

- Je souhaite devenir **Forêt Adhérent Complice!**
— adhésion: 16€
- Je souhaite devenir **Mécène** et faire un don à **La Forêt d'Art Contemporain**.
Nous vous enverrons un reçu fiscal.

Nom:

Prénom:

Adresse:

Téléphone:

Mail:

Merci de nous renvoyer ce bulletin rempli et accompagné de votre chèque.